



Crédits photo : Région BFC / David Cesbron

AIDES AUX ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DES MICROTECHNIQUES

Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC)
et soutien à la formation des salariés les plus fragiles (AREFE Collectif)

ADEC/AREFE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 2021-2024

L'ADEC/AREFE FILIÈRE DES MICROTECHNIQUES

Accompagne le développement d'actions favorisant le maintien et le développement de l'emploi, des compétences et des qualifications. Il contribue à la sécurisation des parcours professionnels des salariés des entreprises des branches de la métallurgie, de la bijouterie et de l'horlogerie en Bourgogne-Franche-Comté.

ACTIONS FINANÇÉES POUR ACCOMPAGNER VOTRE ENTREPRISE DANS SES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Axe 1 : Accompagner la GPEC au sein des entreprises

(diagnostic RH, gestion de la pyramide des âges, anticipation de la mutation des compétences des salariés...)

Axe 2 : Actions individuelles

- Accompagner les mutations technologiques et les évolutions des organisations
- Sécuriser les parcours professionnels et renforcer les compétences des salariés fragilisés, exposés aux mutations
- Accompagner les transitions écologiques aux enjeux environnementaux et sociaux

Axe 3 : Actions collectives et d'échanges inter-entreprises au sein des secteurs des Microtechniques



Photo libre de droit : rawpixel.com

ENTREPRISES ÉLIGIBLES À L'ADEC/AREFE DE LA FILIÈRE DES MICROTECHNIQUES :

Entreprises TPE/PME (définition communautaire) situées en Bourgogne-Franche-Comté relevant de la filière des microtechniques et des branches de la métallurgie, de la bijouterie et de l'horlogerie (ou souhaitant intégrer la filière).

Les financements sont attribués dans la limite des enveloppes financières disponibles et sous réserve des éventuelles évolutions des critères d'éligibilité ou nouvelles dispositions réglementaires s'imposant aux financeurs.

ACTIONS DE FORMATION

FOCUS
AXE 2



Formations dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels et du renforcement des compétences des salariés fragilisés, exposés aux mutations.

Exemples d'actions de formation :

- Parcours de formation certifiants ou qualifiants (CQP, CQPI, Blocs de compétences et CCP, CCPI...)
- Formations aux innovations technologiques, industrie du futur, transformations et intégrations numériques (automatisation, motorisation, robotisation, fabrication additive...)
- Formations cyber-sécurité, IA, Big Data...
- Formations liées au développement de l'économie circulaire de la RSE, du conditionnement et de la récupération d'énergie
- Formations technico-commerciales, marketing, langues étrangères, achats et au tutorat...
- Formations métiers : lunetterie, fabrication horlogère...
- Formations sur les métiers industriels en tension (conducteur machines numériques, ouvrier, réglage, décolleteur...)
- Formations de l'encadrement intermédiaire et nouvelles pratiques de management
- Formations en gestion de production (lean manufacturing, méthode, qualité, GPAO...)

Financement des coûts pédagogiques : de 50 à 70%
Critères : Priorité aux TPE et PME*

* Possibilité de dérogation sous condition pour les entreprises de plus de 250 salariés (selon la définition communautaire) dont l'établissement, implanté en Bourgogne-Franche-Comté, totalise moins de 250 salariés.

POUR VOUS INFORMER ET VOUS ACCOMPAGNER

Chaque projet est instruit avec votre direction régionale OPCO 2i, qui le présente au comité de financement régional pour validation.

Les actions seront cofinancées par l'État (DREETS de Bourgogne-Franche-Comté), la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'OPCO 2i.

Direction régionale OPCO 2i Bourgogne-Franche-Comté

[Site web](#)

**Contactez votre direction
régionale OPCO 2i pour connaître
l'ensemble des critères d'éligibilité**

ADEC/AREFE DES MICROTECHNIQUES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Actions de développement de l'emploi et des compétences
et soutien à la formation des salariés les plus fragiles.

2021-2024

SIGNATAIRES



PARTENAIRES

